

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 – 12h00 (Secrétariat fermé l'après-midi)
du Mardi au Vendredi 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Permanence Etat Civil le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois 9H00 à 12H00 (sauf Août)
DOSSIER A DEPOSER ET A RECUPERER SUR RENDEZ-VOUS : 04.77.52.74.02

Cartes Nationales d'Identité

Possibilité de faire une pré-demande : création d'un compte personnel sur le site predemande-cni.ants.gouv.fr

Cette démarche est gratuite, seule la fiscalité, si besoin, sera demandée.

PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'INTERESSE(E) Y COMPRIS POUR LES MINEURS

Pour les personnes majeures, les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 sont valables 15 ans. Pour celles établies au 1^{er} janvier 2004, aucune démarche à faire elles deviendront automatiquement valables 15 ans. Pour les personnes mineures, les cartes d'identité restent valables 10 ans

- * Ancienne carte si renouvellement ou modification ou déclaration de perte ou vol (déclaration à remplir en gendarmerie pour le vol, en mairie en cas de perte).
- * Timbres fiscaux 25 € si l'ancienne CNI n'est pas présentée lors de la demande de renouvellement
- * **Acte de Naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois, pour 1^{ère} demande de carte sécurisée, ou renouvellement d'une carte perdue ou volée** (inutile si titulaire d'un passeport sécurisé à jour de votre état civil) (Mairie du lieu de naissance) – **original** – **cette demande est gratuite.**
- * **Carte d'identité ou passeport du parent demandeur (pour les mineurs) - original**
- * 1 Photo d'identité récente (**moins de 6 mois**), conforme aux normes carte d'identité (non découpée, non séparée, de face, tête nue, format 35x45) **fond blanc interdit**
- * Livret de Famille + coordonnées des parents (nom, prénom, date et lieu de naissance)
- * Justificatif de domicile récent au nom de l'intéressé(e), sauf quittance de loyer d'un bailleur privé (**original**)
Ou (si pas de justificatif au nom du demandeur majeur)
*justificatif de domicile de l'hébergeant + titre identité de l'hébergeant + attestation de l'hébergeant (imprimé spécifique à compléter ou télécharger sur le site de la mairie) + tout document au nom de l'intéressé(e) à l'adresse de l'hébergeant **-originaux**
- * Jugement de divorce pour mineurs précisant l'exercice de l'autorité parentale - **original**
- * Justificatifs de l'acquisition de la Nationalité Française - **originaux**

PRISE D'EMPREINTE ET SIGNATURE AU MOMENT DE LA DEMANDE.

TOUTE C.N.I. NON RECUPERÉE DANS LE DELAI DE 3 MOIS NE POURRA ETRE REMISE A L'INTERESSE(E) ET SERA AUTOMATIQUEMENT RETOURNÉE EN PREFECTURE POUR DESTRUCTION.

LE SERVICE EST EQUIPE D'UN DETECTEUR DE FAUX DOCUMENTS.

Passeports biométriques

PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'INTERESSE(E) Y COMPRIS POUR LES MINEURS,
POUR LE DEPOT ET LE RETRAIT DU PASSEPORT.

DOSSIER A DEPOSER ET A RECUPERER SUR RENDEZ-VOUS : 04.77.52.74.02

**Possibilité de faire une pré-demande : création d'un compte personnel sur le site
predemande-passeport.ants.gouv.fr**

Cette démarche est gratuite, seule la fiscalité, sera demandée.

- Ancien passeport si renouvellement ou modification (qui ne sera pas restitué)
- Déclaration de perte ou de vol (déclaration à remplir en gendarmerie pour le vol, en mairie en cas de perte).
- Livret de famille + coordonnées des parents (nom, prénom, date et lieu de naissance)
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité (**originale**) copie non acceptée
- **Acte de Naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois, pour 1^{ère} demande ou renouvellement d'un passeport perdu ou volé, périmé depuis plus de 2 ans** (inutile si titulaire d'une CNl en cours de validité à jour de votre état civil ou si titulaire d'un passeport non sécurisé en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans) (Mairie du lieu de naissance) (**original**) – **cette demande est gratuite.**
- **Carte d'identité ou passeport du parent demandeur (pour les mineurs) - original**
- 1 Photo en couleur récente (**moins de 6 mois**), conforme aux normes « passeport » – cadre non découpé, de face, tête nue, format (35x45) (**fond blanc interdit**)
- Justificatif de domicile récent au nom de l'intéressé(e), sauf quittance de loyer d'un bailleur privé (**original**)
Ou (si pas de justificatif au nom du demandeur majeur)
justificatif de domicile de l'hébergeant + titre identité de l'hébergeant + attestation de l'hébergeant (imprimé spécifique à compléter ou télécharger sur le site de la mairie) + tout document au nom de l'intéressé(e) à l'adresse de l'hébergeant - **originaux**
- Jugement de divorce pour mineurs précisant l'exercice de l'autorité parentale et le domicile (**original**)
- Justificatifs de l'acquisition de la nationalité française (si C.N.I. périmée) - **original**
- ADULTE : timbre fiscal **86 €** - validité 10 ans
- MINEUR de 15 ans et plus : timbre fiscal **42 €** - validité 5 ans
- MINEUR de moins de 15 ans : timbre fiscal **17 €** - validité 5 ans

AUCUN PASSEPORT NE SERA DELIVRE EN URGENCE.

**LE PASSEPORT NON RECUPERE DANS LE DELAI DE 3 MOIS NE POURRA ETRE REMIS A
L'INTERESSE(E) ET SERA AUTOMATIQUEMENT RETOURNE EN PREFECTURE POUR
DESTRUCTION.**

LE SERVICE EST EQUIPE D'UN DETECTEUR DE FAUX DOCUMENTS.